

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-278/SG/FP accordant un congé administratif à un conducteur principal des travaux public de l'Etat.

n° 72-278/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
18 février 1972

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1972

Date du numéro
10 mars 1972

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de 7 mois, dont 2 mois au titre du reliquat afférent au séjour antérieur, à passer à Niort (79), 300, route d'Aissres, est accordé à M. Rémy Boudaud, conducteur principal des Travaux publics de l'Etat (8e échelon, groupe III), en service au Port de Commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port).